



Fenêtres d'un logement en location bloquée

Par Visiteur

Depuis deux jours je ne peux plus ouvrir ma fenêtre de salle à manger (l'immeuble à 30 ans et elle est voilée). Les volets ayant été fermés, je vis dans le noir avec l'électricité. Mon propriétaire que j'ai informé m'a prévenu ne pouvoir passer avant 1 semaine et demie. Il aurait prévenu un réparateur extérieur, j'attends de ses nouvelles depuis deux jours il devait me rappeler. Puis-je faire venir qq'un qui remplace éventuellement cette fenêtre et me faire rembourser par mon propriétaire. Comment dois-je procéder (lettre de mise en demeure, etc...)

Par Visiteur

Bonjour,

Sauf si une mesure de référé dûement délivrée par un tribunal, vous ne pouvez pas procéder vous même au changement de fenêtre et vous le faire rembourser par votre bailleur, d'autant qu'il s'agit d'un organisme public.

Le meilleur moyen d'agir reste donc d'attendre patiemment l'appel du réparateur et si ce dernier se fait tarder, de mettre en demeure votre bailleur de procéder aux réparations.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.